



# Donation transgénérationnelle puis succession

Par **badoune**, le **22/09/2015** à **08:27**

Bonjour,

il y a deux ans mes parents ont fait une donation partage.

Nous sommes 3 enfants : ma sœur a 4 enfants, mon frère a trois enfants et moi j'en ai 2.

Il y a eu une somme "x" pour chacun des enfants, et une somme "y" pour chacun des petits enfants.

La souche de ma sœur a donc reçu plus que la souche de mon frère et lui même a reçu plus que moi.

Ma mère est décédée et tous les biens sont passés au nom de mon père ( donation universelle).

Que va t'il se passer au décès de mon père ?

est ce que la différence des sommes perçues au moment de la donation transgénérationnelle seront répercutées ?

par avance, je vous remercie.